

Première page de mise à jour des statuts : Articles 1 et 2

Les textes concernés par la modification sont surlignés

Actuel	Projet soumis à l'approbation de l'assemblée
<p><u>Article 1 :</u> CONSTITUTION, DENOMINATION ET SIEGE            Entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, il est constitué une Association dénommée : ARNICA, <b>Association des Amis de la Ferme du Brézouard</b>.</p> <p>Cette Association est régie par les articles 21 à 79 du Code Civil local maintenu en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, ainsi que par les présents statuts.</p> <p>Elle sera inscrite au Registre des Associations, tenu par le Greffe du Tribunal d'instance de <b>Sainte Marie-aux-Mines</b> à qui seront communiquées toutes modifications des statuts, tout changement au sein du Conseil d'Administration ainsi que la dissolution éventuelle de l'Association.</p> <p>Son siège est fixé à : La Ferme du BREZOUARD. 68150 AUBURE.            Celui-ci pourra être transféré en tout autre lieu par décision du Conseil d'Administration de l'Association.</p>	<p><u>Article 1 :</u> CONSTITUTION, DENOMINATION ET SIEGE            Entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, il est constitué une Association dénommée : ARNICA.</p> <p>Cette Association est régie par les articles 21 à 79 du Code Civil local maintenu en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, ainsi que par les présents statuts.</p> <p>Elle sera inscrite au Registre des Associations, tenu par le Greffe du Tribunal d'instance de <b>Sélestat</b> à qui seront communiquées toutes modifications des statuts, tout changement au sein du Conseil d'Administration ainsi que la dissolution éventuelle de l'Association.</p> <p>Son siège est fixé à : La Ferme du BREZOUARD. 68150 AUBURE.            Celui-ci pourra être transféré en tout autre lieu par décision du Conseil d'Administration de l'Association.</p>
<p><u>Article 2 :</u> OBJET ET à MOYENS D'ACTION            Objet : l'Association veut faire découvrir, aimer, comprendre la nature et permettre une prise de conscience des interdépendances entre l'homme et son milieu afin de mieux les préserver.</p> <p><b>Pour cela, son but est de promouvoir, de pérenniser et d'ouvrir à l'accueil la Ferme du BREZOUARD, domaine agricole en bio-dynamie situé en montagne.</b></p> <p>Moyens d'action : l'Association se dotera de tous les moyens qu'elle jugera nécessaires à son objet comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. la mise en place de supports médiatiques</li> <li>. l'organisation d'animations diverses</li> <li>. la réflexion, la recherche, les démarches et toute initiative permettant de réaliser l'objet de l'Association.</li> </ul> <p>L'Association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux.</p>	<p><u>Article 2 :</u> OBJET ET à MOYENS D'ACTION            Objet : l'Association veut faire découvrir, aimer, comprendre la nature et permettre une prise de conscience des interdépendances entre l'homme et son milieu afin de mieux les préserver.</p> <p>Moyens d'action : l'Association se dotera de tous les moyens qu'elle jugera nécessaires à son objet comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. la mise en place de supports médiatiques</li> <li>. l'organisation d'animations diverses</li> <li>. la réflexion, la recherche, les démarches et toute initiative permettant de réaliser l'objet de l'Association.</li> </ul> <p>L'Association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux.</p>

Deuxième page de mise à jour des statuts : Article 4

Le texte concerné par la modification est surligné.

<p><u>Article 4</u> : COMPOSITION DE L'ASSOCIATION L'Association se compose de membres, personnes physiques et morales qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ des membres actifs</li><li>▪ des membres passifs</li><li>▪ des membres d'honneur</li><li>▪ des membres de droit.</li></ul> <p>Elle est administrée par un Conseil d'Administration comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ un président</li><li>▪ un vice-président</li><li>▪ un secrétaire</li><li>▪ un secrétaire adjoint</li><li>▪ un trésorier</li><li>▪ huit assesseurs</li></ul> <p>Les comptes tenus par le trésorier sont vérifiés annuellement par <b>trois</b> vérificateurs aux comptes.</p>	<p><u>Article 4</u> : COMPOSITION DE L'ASSOCIATION L'Association se compose de membres, personnes physiques et morales qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ des membres actifs</li><li>▪ des membres passifs</li><li>▪ des membres d'honneur</li><li>▪ des membres de droit.</li></ul> <p>Elle est administrée par un Conseil d'Administration comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ un président</li><li>▪ un vice-président</li><li>▪ un secrétaire</li><li>▪ un secrétaire adjoint</li><li>▪ un trésorier</li><li>▪ huit assesseurs</li></ul> <p>Les comptes tenus par le trésorier sont vérifiés annuellement par <b>un</b> vérificateur aux comptes.</p>
--	--